

# LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE QUELQUES EXEMPLES



www.agriculture.gouv.fr  
www.alimentation.gouv.fr



Afrique du Sud • Algérie • Allemagne • Argentine • Bénin • Birmanie • Brésil • Bulgarie • Burkina Faso • Cameroun • Canada • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Ghana • Grèce • Inde • Indonésie • Irlande • Japon • Kazakhstan • Lettonie • Madagascar • Mali • Maroc • Mexique • Nigeria • Portugal • Roumanie • Russie • Sénégal • Serbie • Thaïlande • Tunisie • Turquie • Ukraine • Vietnam.....

## Inde

### Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		INDE	FRANCE
Superficie	km <sup>2</sup> – 2011	<b>3 287 260</b>	<b>549 190*</b>
Population	Mhab - 2012 et évolution 2011/12	<b>17 236,7</b> (+ 1,3%)	<b>65,3</b> (+ 0,5%)
Indice de développement humain (IDH)	2012	<b>0,554</b> (136 <sup>e</sup> rang mondial)	<b>0,893</b> (20 <sup>e</sup> rang mondial)
PIB	Md€ – 2012	<b>1 446</b> (10 <sup>e</sup> rang mondial)	<b>2 033</b> (5 <sup>e</sup> rang mondial)
Taux de croissance du PIB	% annuel – 2011/12	<b>+ 4,7</b>	<b>+ 0</b>
PIB / habitant	€ – 2012	<b>1 170</b>	<b>31 144</b>
Part de l'agriculture dans le PIB	% – 2012**	<b>17,5</b>	<b>2</b>
Surface arable	Mha – 2011	<b>157,4</b>	<b>18,4</b>
Terres agricoles	Mha – 2011	<b>179,8</b>	<b>29,1</b>
Surface forestière	Mha – 2011	<b>68,6</b>	<b>16</b>
Balance commerciale tous secteurs	Md€ – 2012	<b>-97,5</b>	<b>-45,1</b>
Balance commerciale agroalimentaire	M€ – 2012	Exportations: 28 500	Exportations: 57 700
		Importations: 14 000	Importations: 45 800
		<b>Solde: + 14 500</b>	<b>Solde: + 11 900</b>
Exportations agricoles vers l'autre pays	M€ – 2012	I vers F: <b>469</b>	F vers I: <b>75</b>
		Variation 2012/13: +9,4%	Variation 2012/13: -37,3%

\*549 190 km<sup>2</sup> pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km<sup>2</sup> au total.

\*\*L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

### Ce qu'il faut retenir

✚ Puissance agricole majeure, l'Inde possède la 4<sup>e</sup> surface agricole au monde.

✚ Si la part de l'agriculture dans le PIB est en baisse, passant de 30% en 1990-91 à 17,5% en 2012, l'agriculture demeure le premier employeur du pays (58% des actifs). Un peu plus de 600 millions d'Indiens dépendent directement ou indirectement de ce secteur.

✚ L'Inde est le premier producteur mondial de lait (avec paradoxalement une productivité laitière faible), et le second pour le blé, le riz, le coton, le sucre, le thé ou les fruits et légumes. De plus en plus présent sur les marchés mondiaux, ce pays est également le 1<sup>er</sup> exportateur de riz, de viande bovine et d'épices.

✚ L'Inde doit nourrir 17,5% de la population mondiale avec moins de 4% des ressources mondiales en eau et 4% des terres agricoles. La sécurité alimentaire reste un enjeu essentiel dans un pays comprenant près de 214 millions de personnes en situation de sous-alimentation.

✚ Au cours de l'année 2013, l'Inde a adopté la loi, dite *Food Security Act*, le plus grand programme de distribution alimentaire au monde, bénéficiant à près de 820 millions d'individus.

✚ La productivité reste le talon d'Achille de ce secteur: des rendements comparativement faibles, une mécanisation peu développée, une taille moyenne d'exploitation très réduite, à peine supérieure à 1 ha (1,16 ha en 2011).

✚ Au-delà de la dépendance à la mousson, qui contribue en moyenne à 80% des précipitations annuelles, l'agriculture indienne est susceptible d'être fortement affectée par les effets du changement climatique dans l'hypothèse d'une élévation de la température au-dessus de 2°C.

## Production agricole

### L'Inde, géant démographique, politique et économique, mais aussi agricole

L'agriculture a un poids économique et social considérable. **70% de la population vit en zone rurale.** L'agriculture, qui reste le principal employeur du pays, concentre 58% de la force de travail. Sa contribution au PIB est cependant en diminution (17,5% en 2012 contre 30% en 1990-91), ce qui traduit des gains de productivité inférieurs à ceux des autres secteurs de l'économie.

**L'Inde possède la quatrième surface agricole mondiale.** La surface agricole utile (SAU) est de 180 Mha, dont 142 Mha cultivées, surface stable depuis quatre décennies. Son intensité culturale (deux cultures par an sur une même parcelle) est élevée (138%). Selon le dernier recensement (2007), l'Inde dispose du plus grand troupeau bovin du monde : 304,8 millions de bovins (dont 105,3 millions de buffles).

Outre les produits animaux, la diversité des conditions agroclimatiques en Inde offre un potentiel pour la production tout au long de l'année d'une **très grande variété de produits** tempérés et tropicaux : céréales, oléagineux, protéagineux, canne à sucre, fruits et légumes, épices, thé, café, coton, etc.

En matière agricole, l'Inde est le **premier producteur mondial** en 2012/2013 de nombreux produits, notamment le **lait** (132,4 Mt), **les légumineuses à graines** (lentilles, pois chiches, etc.) (18,5 Mt), **les bananes** (30 Mt) et **les épices** (5,9 Mt).

L'Inde est également le deuxième producteur mondial de **riz** (104,4 Mt), **blé** (92,5 Mt), **sucre** (25 Mt), **coton** (5,8 Mt) et **thé** (1,2 Mt).

Pour autant, **les rendements de pratiquement toutes les cultures et productions animales restent faibles** et inférieurs à ceux des principaux pays asiatiques (29 qx/ha pour le blé, 22 qx/ha pour le riz et 1570 L de lait/vache/an).

À cet égard, l'agriculture indienne est très **majoritairement une agriculture familiale** caractérisée par des exploitations de petite à très petite taille : **65% des exploitations auraient moins de 1 ha** et un grand nombre sont en subsistance. Seules 4,5% d'entre elles exploitent plus de 4 ha.

**La croissance de la production agricole tend aujourd'hui à se redresser après plusieurs années marquées par une certaine stagnation du secteur.** Alors que l'Inde enregistre des taux élevés de croissance du PIB, le secteur

✚ L'Inde se distingue par des droits de douane élevés (droit moyens appliqués autour de 31% avec des pics à 160% pour les alcools) et de nombreuses restrictions à l'importation de produits agricoles.

agricole n'a progressé qu'à un rythme annuel moyen de 2,5%, entre 1997 et 2002, et de 2,4% sur la période 2002-2007. Entre 2007 et 2012, une amélioration est observée avec un taux de l'ordre de 3,3%. Cette tendance positive s'est récemment confirmée en 2013, année au cours de laquelle le taux de croissance s'est établi à près de 5% à la faveur d'une mousson abondante. De fait, le régime des pluies de mousson est un facteur clef pour l'agriculture indienne, faisant varier fortement la croissance de ce secteur d'une année à l'autre.

Au cours de la dernière décennie, l'écart de croissance entre le secteur agricole et les autres secteurs d'activités a conduit à **un creusement des inégalités entre le monde rural et le monde urbain.** Le revenu moyen urbain équivaut à 2,8 fois celui de la population rurale.

### Un secteur agroalimentaire naissant et en forte croissance

**En dépit d'un secteur agricole considérable, l'Inde reste un acteur marginal du point de vue de l'industrie agroalimentaire.** La faible part de la production transformée dans quelques secteurs est révélatrice : 2,2% pour les fruits et légumes, 6% pour les volailles, 35% pour le lait. En moyenne, le taux de transformation des produits agricoles se situe autour de 35%, ce qui demeure bas en comparaison des autres pays émergents.

**La demande domestique de produits agricoles et agroalimentaires est cependant en forte hausse,** à hauteur de 10% par an. À la croissance démographique annuelle s'ajoute en effet l'accroissement d'une classe moyenne aux revenus plus élevés, dont les habitudes de consommation évoluent (moins de céréales, plus de lait, de viande et de fruits et légumes).

**Pour répondre à ce besoin émergent, un fort développement des industries agroalimentaires est attendu dans les prochaines années.** Il est néanmoins freiné par de multiples contraintes concomitantes : l'absence de structuration des filières agricoles, un circuit de commercialisation opaque et contrôlé par les marchés de gros, des infrastructures de transports mal adaptées, le manque d'équipements essentiels comme la chaîne du froid, les procédés d'emballage ou les capacités de stockage, et certains obstacles à l'investissement direct étranger.

Le secteur le plus dynamique aujourd'hui est celui des produits laitiers avec une croissance annuelle de l'ordre de 16%, qui répond à une demande interne soutenue. Parmi les produits transformés, les produits laitiers constituent le deuxième poste de consommation des ménages (16% du budget alimentaire) après les céréales (31%). Ils constituent une des sources de protéines principales pour la population indienne dont une grande partie est végétarienne (environ 40%).

Les alcools constituent un autre segment des produits transformés dont la croissance est vigoureuse. **L'Inde est aujourd'hui le troisième marché des spiritueux en volume**, après la Chine et la Russie. Au cours de la période 2005-2013, la taille de ce marché a crû à un rythme annuel moyen de 11%. Une expansion significative de ce marché est prévue à moyen terme puisque, au cours des 4 à 5 prochaines années, la population en âge de consommer légalement de l'alcool (25 ans révolus) devrait augmenter de 150 millions d'individus. Quant au vin, bien qu'il ne représente que 2% de la consommation de boissons alcoolisées, il connaît une augmentation annuelle de près de 15%. Estimée à 2,36 millions de caisses en 2013, la consommation de vin est concentrée à 90% dans les grandes villes et les zones touristiques, soit Delhi, Bombay, Goa et Bangalore.

## Politique agricole

Depuis l'indépendance en 1947, **la ligne directrice de la politique agricole indienne est la recherche de l'auto-suffisance alimentaire**. Les actions menées dès les années 1960 (**révolution verte** avec introduction d'engrais et de semences à haut rendement, plans d'irrigation et **révolution blanche** dans l'industrie laitière) ont permis d'augmenter fortement la production (triplément de la production céréalière depuis 1950) et ainsi de satisfaire la demande du pays, malgré une forte croissance démographique.

Le gouvernement joue un rôle prépondérant dans le fonctionnement, le soutien et la régulation du secteur. Il intervient au travers de l'octroi de **subventions, d'enveloppes d'investissement dans les infrastructures d'irrigation**, par la **fixation des prix** (prix minimum de soutien pour les principaux produits agricoles de base) ou encore par l'**achat public de céréales pour la constitution de stocks de sécurité alimentaire**.

La mise en œuvre de cette politique se double d'un **contrôle des exportations et des importations** d'un certain nombre de produits agricoles. Les droits de douanes sont le principal instrument utilisé. Si des tarifs élevés protègent les productions domestiques (par exemple, 100% sur le blé, 60% pour le sucre et le lait en poudre), des droits nuls sont appliqués pour ne pas pénaliser les industries de transformation (soie brute ou coton) ou la consommation des ménages (huiles végétales et protéines). Il existe par ailleurs de nombreux produits dont l'exportation est interdite (les protéagineux par exemple), soumise à licence ou contingentée.

Le budget fédéral 2014-15 consacré à l'agriculture et aux secteurs associés (soit l'agriculture, l'agro-alimentaire, le programme d'achat et de distribution alimentaire, la subvention aux engrais et les enveloppes pour l'irrigation) s'élève à 28 Md€ et représente **12,8% du budget national**.

Les trois principaux postes du budget agricole sont :

- **le programme de distribution publique alimentaire** (14,3 Md€, soit 51% du budget « agricole »);
- **les subventions aux engrais** qui représentent 30% du budget pour l'agriculture (10 Md€);

- **le programme national de développement agricole** (*Rashtriya Krishi Vikas Yojana* – RKVY) qui vise à renforcer l'engagement des États dans le secteur agricole par le cofinancement de projets (1,23 Md€);
- **le programme d'aide aux projets d'irrigation** (1,48 Md€).

Adoptée en septembre 2013, **la loi relative à la sécurité alimentaire** (*Food Security Act*) institue **le plus vaste programme d'aide alimentaire au monde**, bénéficiant à 67% de la population indienne (75% en milieu rural et 50% en zone urbaine), soit quelque 820 millions de personnes. Ce texte confère un droit uniforme et personnel à acheter 5 kg de céréales par mois au tarif subventionné de 0,04 €/kg pour le riz, 0,026 €/kg pour le blé et 0,013 €/kg pour les céréales secondaires comme le millet. Ce dispositif prévoit également la distribution gratuite de repas pour les enfants jusqu'à 14 ans et les femmes enceintes. Destinée à éradiquer la faim en Inde, qui reste un défi majeur, la réforme repose sur l'achat, le stockage et la distribution de près de 62 Mt de céréales. De ce point de vue, elle **induit un subventionnement majeur au secteur agricole** par l'intervention publique sur le marché aux prix de soutien (minimum support prices). Les valeurs de ces prix ont sensiblement augmenté au cours des dernières années (+80% pour le blé et +103% pour le riz entre 2007 et 2013), ce qui pose aujourd'hui le problème de la compatibilité de ce soutien avec les disciplines agricoles de l'Organisation mondiale du commerce.

L'amélioration de **l'accès au crédit** pour les agriculteurs constitue également un axe important du budget 2014-15 grâce au relèvement du plafond des crédits octroyés par les banques au secteur (92,7 Md€) et à un système de bonification des prêts. L'Inde a d'ailleurs fondé sa politique agricole sur des services financiers aux producteurs tels que l'assurance récolte ou les micro-crédits, conçus comme des mécanismes de gestion des risques à la production. Ce pays est désormais responsable du programme d'assurance récolte le plus important à l'échelle mondiale, avec 25 millions d'agriculteurs couverts.

En parallèle, plusieurs programmes sectoriels, qui visent à orienter la production, à développer les rendements, mais aussi à faire face à l'inflation alimentaire, ont été récemment lancés :

- **Le programme dit de « sécurité alimentaire » destiné à augmenter les rendements des céréales et des protéagineux** (274 M€);
- **Le programme de développement de l'horticulture** (146 M€);
- **Le programme de développement de l'élevage** (34 M€).

**La transformation des produits agricoles constitue également une priorité nouvelle du gouvernement**. Un ministère de plein exercice est dédié aux industries agroalimentaires; celui-ci est doté de crédits d'intervention spécifiques, encore modestes, qui atteignent 98 M€. Des financements sous forme de subventions visent à promouvoir les investissements dans les infrastructures, le domaine de la chaîne du froid, la modernisation des équipements de transformation agroalimentaire et l'amélioration de la qualité. Ces fonds soutiennent en outre la création de *Mega Foodparks*, centres multifilières de collecte, de stockage et de transformation des produits agricoles.

Le budget de la **recherche agronomique indienne** fait l'objet d'une attention particulière et connaît une progression régulière. Entre 2010-11 et 2014-2015, il a augmenté de 53% pour s'établir à 720 M€. La « Vision 2030 » développée par l'**ICAR** (*Indian Council of Agricultural Research*) en explicite les enjeux (amélioration des ressources génétiques et développement des biotechnologies, gestion des ressources naturelles et du risque biologique, diversification de l'agriculture, transfert de technologies, management efficace de l'énergie et des sous-produits en agriculture, etc.). L'ICAR dispose de 99 instituts et centres de recherche affiliés et de 53 universités agricoles, avec un effectif total de 30 000 chercheurs.

**Au-delà de ces programmes, l'agriculture indienne devra faire face à des défis importants à l'avenir.** En particulier, l'objectif de nourrir 230 millions de personnes supplémentaires en 2025 dépend directement de la **capacité à intégrer dans ces politiques les enjeux environnementaux**, en premier lieu la gestion durable de l'eau, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles pour la production d'engrais et l'anticipation des effets du changement climatique. Une étude de l'*Indian Council for Research on International Economic* (mai 2012), intitulée « *Impact of Climate Change on Agriculture and Food Security* », a récemment eu le mérite de mettre en avant les risques pour l'agriculture indienne d'une élévation de la température de plus de 2° dans le sous-continent. Pour **préparer l'adaptation au changement climatique**, le ministère de l'agriculture dispose d'une ligne budgétaire visant à financer les actions s'inscrivant dans les objectifs de **National Mission for Sustainable Agriculture** (227 M€). Mais les mesures envisagées relèvent essentiellement de la logique de renforcement de la productivité agricole, sans aucune mesure significative d'atténuation, alors même que l'agriculture indienne est fortement émettrice de gaz à effet de serre (17,6% des émissions totales indiennes, soit au-dessus de la moyenne mondiale).

Enfin, l'Inde met en place **une politique de développement rural très ambitieuse** destinée à renforcer les infrastructures et à consolider l'emploi dans les territoires ruraux. En effet, pour faire face au creusement des inégalités entre monde rural et monde urbain et au sous-emploi des travailleurs agricoles et des très petits agriculteurs, le gouvernement a lancé un **programme national de garantie d'emploi en milieu rural** (*Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Act*) qui a pour objectif de fournir 100 jours d'emplois par an à toute famille rurale.

## Échanges commerciaux

### L'Inde et le commerce international de produits agricoles et agroalimentaires

**L'Inde, bien que troisième producteur mondial de produits agricoles, est un acteur encore mineur du commerce international.** Selon une logique d'autosuffisance, sa production agricole est d'abord orientée vers le marché domestique. Ce constat évolue cependant peu à peu à la faveur du **développement d'une politique d'exportation** (levée des interdictions d'exporter et mise en place d'agences de promotion), qui s'appuie sur une plus grande diversification des produits exportés.

**La part des exportations agricoles indiennes dans les exportations mondiales s'établit à 2,1% en 2012**, mais elle est en sensible progression en comparaison avec le début des années 1990 où elle ne représentait que 0,8%. Une nette accélération de ce mouvement est observée depuis 3 ans. En 2012-13, la part des produits agricoles dans le total des exportations indiennes représente près de 13,1%, contre 10,5% en 2010-11. En valeur, **les exportations agricoles ont quasiment doublé, passant de 15 Md€, en 2010-11, à près de 29 Md€ en 2012-13**, ce qui constitue un record. La structure des exportations se modifie également : les cultures traditionnelles d'exportation, à l'instar du thé (2,12% des exportations totales en valeur), du café (2,1%), du sucre (3,8%), des épices (6,9%) et des noix de cajou (1,8%), sont surpassées par des filières aujourd'hui très dynamiques et qui n'étaient pas ou présentes sur le marché mondial il y a dix ans, comme la gomme de guar (9,6%), le riz Basmati (8,7%), les viandes (8,3%) ou le blé (4,7%).

À l'inverse, ce pays fait peu appel aux importations au regard de la taille de sa population. En 2012-13, **la part des produits agricoles dans le total des produits importés par l'Inde est évaluée à 3,4%**, pour un montant de 12,60 Md€. Le profil des importations agroalimentaires indiennes se résume de la manière suivante : un volume faible, très peu de produits préparés et une concentration (74%) sur deux produits de base - les huiles végétales (7,6 Md€ en valeur) et les légumes secs (1,5 Md€).

Au total, l'Inde se distingue par **une position d'exportateur net qui tend à se renforcer** et qui a dégagé, en 2012-2013, un excédent commercial de 16,4 Md€. À l'avenir, il conviendra de vérifier si l'Inde peut maintenir cette performance dans un contexte caractérisé par l'augmentation de la demande intérieure due à l'explosion démographique et par l'attrait grandissant pour les produits alimentaires étrangers en ligne avec l'accroissement du pouvoir d'achat.

### Le commerce bilatéral

**Les exportations françaises de produits agricoles et agroalimentaires vers l'Inde sont modestes.** En 2011, elles totalisaient 86 M€, meilleure année à ce jour. En 2012, elles s'élevaient à 77 M€. Un net repli à 49,8 M€ a été enre-

gistré, en 2013, dans un contexte de baisse générale des importations indiennes. La composition de ces flux s'articule autour de trois grands postes : les vins et spiritueux (17 % du total en 2013), les légumes secs (13 %) et les produits laitiers (10 %).

Pour ce secteur, le commerce bilatéral avec l'Inde est marqué par **une balance structurellement défavorable à la France**. Le solde est négatif à hauteur de 466 M€ en 2013.

**Il en va de même à l'échelle européenne.** Les exportations agricoles et agroalimentaires européennes (452 M€) ne représentent en 2013 que 1,3 % du total des exportations de l'Union européenne. À l'inverse, l'Inde exporte en valeur 6 fois plus de produits de ce secteur vers l'Europe et enregistre un excédent commercial de l'ordre de 2,3 Md€.

Au-delà de la protection tarifaire du marché agricole indien, ce déséquilibre des échanges s'explique par **l'existence d'entraves non-tarifaires** qu'ils s'agissent de **réglementations restrictives** appliquée à la plupart des fromages d'appellation, aux viandes, à la charcuterie crue, aux champignons ainsi qu'aux eaux minérales ou de **procédures d'importations lentes et complexes**.

Enfin, au cours de l'année 2013, **une série de mesures a remis en cause des pratiques d'importation jusqu'ici admises**, fragilisant des flux établis. Il s'agit, d'une part, des nouvelles exigences **d'étiquetage** des produits alimentaires, qui imposent désormais aux opérateurs souhaitant exporter en Inde d'imprimer en anglais les mentions indiennes relatives à la protection du consommateur sur le produit lui-même, et, d'autre part, de la **mention impérative de tous les ingrédients contenus dans l'alcool**, y compris aux produits vendus en duty-free, sujet de préoccupation pour l'industrie des vins et spiritueux.

**L'accès au marché pour les vins et spiritueux concentre de nombreuses barrières.** Outre les droits de douane, particulièrement élevés, s'appliquent localement une fiscalité et des règles restrictives (prohibitions dans certains États ou districts, licences, fixation de prix maximum, etc.). Combinés, les droits de douane et les taxes locales peuvent atteindre un équivalent *ad valorem* de 470 %.

### Principales implantations, agricoles et agroalimentaires, commerciales ou industrielles françaises en Inde :

Auchan, Axéreal, Bongrain, Carrefour, Danone, Igreca, IMV, Lactalis, Lesaffre, Limagrain, Louis Dreyfus, LVMH, Naturex, Meilland, Moët Hennessy, Olmix, Pernod Ricard, Remy-Martin, Roquette, Royal Canin, Serap, Sidel, Sersia, Sodexo, Soufflet, Vetoquinol, Vilmorin, Virbac.

## Accords internationaux

**Le positionnement de l'Inde dans les négociations commerciales est avant tout défensif.** Bien que l'Inde possède des intérêts offensifs, notamment dans le secteur des services et de plus en plus dans l'agriculture, l'importante population agricole et les enjeux de sécurité alimentaire en Inde rendent ces discussions particulièrement sensibles tant sur le plan économique que sur le plan de la politique intérieure.

**Au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Inde fait partie du G33 de l'OMC,** groupe des pays en développement (PED) « intermédiaires » dont l'objectif principal est, **au nom du traitement spécial et différencié** en faveur des PED, de **maintenir une protection de leur marché agricole**, mais également d'obtenir **une meilleure prise en compte de la sécurité alimentaire**. S'agissant de la protection des indications géographiques (IG), l'Inde a mis en place un système de protection *sui generis* et compte, au 1<sup>er</sup> mars 2013, 193 IG enregistrées, portant majoritairement sur des produits non alimentaires (76 %). Toutefois dans les négociations multilatérales, ce pays se dissocie de l'Union européenne et ne soutient pas l'établissement d'un registre multilatéral des vins et spiritueux ou de l'extension de la protection additionnelle.

### L'Inde et la 9<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'OMC

Lors de la conférence de Bali en décembre 2013, l'Inde a fermement négocié son **ralliement à l'accord sur la facilitation des échanges**, afin d'obtenir une dérogation aux mesures de soutien agricole destinées à la constitution de stocks de sécurité alimentaire. À cet égard, elle a obtenu **une « clause de modération »**, qui engage les États membres à ne pas attaquer devant l'organe de règlement des différends (ORD) les programmes de stockage public qui iraient au-delà des plafonds admis (règle de *minimis*). Ce texte préserve de *facto le Food Security Act* de toute contestation devant l'ORD, à condition toutefois que les pays bénéficiaires aient notifié préalablement leur politique agricole, que les modalités précises des programmes de sécurité alimentaire soient transmises, et que ces mesures soient exemptes d'effets distorsifs. Les négociations à Genève doivent se poursuivre pour trouver une solution définitive sur ce dossier.

### Une pause dans la négociation de l'accord de libre-échange UE – Inde

Lancée en 2007, la négociation d'un accord de libre-échange entre l'UE et l'Inde est de fait suspendue, aucun sommet annuel Inde-UE n'ayant pu être organisé depuis la dernière édition de février 2012. Cette situation résulte, d'une part, de **l'existence de points de blocage substantiels**, et, d'autre part, d'une posture de plus en plus prudente du précédent gouvernement indien à l'approche des élections législatives au mois de mai 2014. Couvrant tous les secteurs économiques, y compris la libéralisation des services, les discussions continuent d'achopper sur des aspects clefs – le secteur

automobile, les vins et spiritueux, les marchés publics ou encore les services bancaires et d'assurance – pour lesquels la partie indienne n'a pas été en mesure jusqu'ici de faire des concessions approchant les attentes européennes.

Pour la France, **la diminution des droits de douane sur les vins et spiritueux constitue un objectif prioritaire**. Alors que le marché indien est le troisième du monde en volume, les exportations françaises y sont 95 fois inférieures à celles sur le marché chinois. Dans le cadre de la négociation de son accord de libre-échange avec l'Inde, l'UE a également fait une demande d'enregistrement de 196 IG. Dans ce domaine, il convient de noter que l'Inde a déjà accepté d'enregistrer deux IG françaises : Champagne en octobre 2010 et Cognac en 2011. Pour l'Inde, l'appellation Darjeeling (thé) est d'ores et déjà enregistrée et protégée en Europe depuis octobre 2011.

## Implication nouvelle de l'Inde au sein des organisations internationales

**Membre du G20**, l'Inde a participé activement à la réflexion engagée sur l'agriculture par la présidence française en 2011. Dans ce cadre, **ce pays a approuvé le plan d'action sur la volatilité des prix alimentaires et sur l'agriculture**. L'Inde souscrit globalement aux objectifs d'amélioration de la transparence et de l'information sur les marchés agricoles, ainsi que d'une meilleure coordination internationale en cas de crise. Elle est très attachée à l'augmentation de la production et de la productivité agricoles, notamment grâce à la recherche et au développement. D'une manière générale, **au sein de la FAO**, New Delhi fait de la lutte contre l'insécurité alimentaire et du soutien à l'agriculture familiale des thèmes prioritaires, ce qui légitime à ses yeux la mise en place de politiques agricoles volontaristes.

Par ailleurs, trois événements récents témoignent de la volonté nouvelle de l'Inde de s'impliquer davantage dans les enceintes internationales touchant l'agriculture :

- l'Inde a réintégré officiellement sa place au sein de **l'Institut International du Froid (IIF)** dont le siège est à Paris, depuis la reprise de ses cotisations en novembre 2011 (abandonnées depuis 2001) ;
- ce pays accueille désormais **la Commission Séricicole Internationale (CSI)**, créée à l'initiative de la France et jusqu'ici basée à Lyon. Le transfert en Inde, à Bangalore, a été réalisé à la suite de l'élection, en juin 2012, d'une secrétaire générale indienne, Mme Ishita Roy ;
- enfin, l'Inde a officiellement adhéré à **l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV)**, basée à Paris, le 12 juillet 2011.

L'Inde est membre des trois organisations « sœurs » normatives reconnues par l'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) de l'OMC, à savoir la Commission du *Codex alimentarius*, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

## Relations bilatérales

Les premiers échanges institutionnels dans le domaine agricole entre les deux pays remontent à près de 30 ans. Depuis lors, l'évolution de la coopération bilatérale a été marquée par quatre étapes clefs ayant entraîné des progrès significatifs :

- **l'accord du 4 novembre 2003**, toujours en vigueur, relatif à la coopération en matière d'agriculture, de pêche, de développement rural, de forêt et d'industrie agro-alimentaire. Ce document a donné l'impulsion nécessaire à la tenue régulière des sessions du groupe de travail conjoint sur l'agriculture. Celui-ci est organisé alternativement à Paris ou à Delhi. La 6<sup>e</sup> édition s'est tenue en décembre 2013 à Paris ;
- **la création d'un poste de conseiller pour les affaires agricoles** auprès de l'Ambassadeur de France en Inde en 2009 ;

• **l'arrangement administratif entre le ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt (MAAF) et le ministère de l'agroalimentaire indien**, du 24 octobre 2012. Ce dernier vise à donner un relief particulier à la coopération technique **dans le domaine agroalimentaire**, secteur à fort potentiel en Inde (cf. expertise sur l'emballage, les processus de transformation, la qualité sanitaire des produits, etc.).

Depuis 2008, plusieurs projets majeurs de coopération ont été initiés en fonction des besoins exprimés par la partie indienne et en cohérence avec l'expertise française :

- **Coopération viti-vinicole** : menée à son terme en 2012, cette action a consisté en des essais variétaux de plants de vigne français dans l'État du Maharashtra en partenariat avec le *National Research Center for Grapes* (NRCG) de Pune. Les résultats de comportement des variétés testées, très attendus par la filière indienne, ont été présentés par FranceAgriMer et l'institut français du vin et de la vigne (IFV) lors d'un colloque tenu au NRCG le 7 novembre 2012 ;
- **Marché de gros** : la création de marchés de gros représente un objectif majeur des autorités indiennes pour réduire les pertes et développer la commercialisation des produits frais ;
- **Coopération en génétique bovine** : le principe d'une coopération entre les autorités du Kérala et l'Institut de l'élevage français a été acté lors de la visite en France du ministre de l'élevage de cet État, en juin 2010. A cette occasion, un accord de coopération a été signé entre le *Kerala Livestock Development Board* (KLBD) et la Coopex Montbéliarde en vue d'une introduction pilote de semences bovines de la race française Montbéliarde. Depuis lors, ce projet est bloqué en raison des restrictions sanitaires imposées par le gouvernement indien sur l'importation de semences bovines. Par ailleurs, l'Institut de l'élevage élabore actuellement un projet avec l'Ifip-Institut du Porc et l'ITAVI (volaille), au profit de l'État du Karnataka en vue de la création d'un centre d'excellence en élevage (bovin, porcins, volailles) et ce, à la suite de la visite d'une délégation conduite par l'ADEPTA en 2012 ;

• **Chaîne du froid** : Plusieurs activités ont été engagées dans ce domaine en application du plan d'action pour la période 2011-2013. Le *memorandum of understanding* entre **Cémafroid** et **National Center for Cold Chain Development**, signé le 4 avril 2013 à Paris, a conforté une coopération spécifique dans le domaine de la chaîne du froid. En 2013, les échanges ont porté sur la définition d'un programme de formation d'experts indiens (provenant du secteur privé comme du secteur public). Pour l'année 2014, des rencontres entre industriels des deux pays sont favorisées dans le cadre de ce partenariat, ainsi que des échanges en matière de recherche.

Pour la partie « recherche », la coopération franco-indienne est conduite principalement par l'INRA, qui est engagé dans trois programmes distincts. Le premier, dans le cadre d'un partenariat avec une ONG, *Baharatiya Agro-Industries Foundation* (BAIF), porte sur l'amélioration génétique des bovins laitiers à travers une collaboration avec les laboratoires du Département de Génétique Animale et Biologie Intégrative de l'INRA (GABI). Le second correspond au projet *Adaptation of Irrigated Agriculture to Climate Change* (AICHA), financé par le centre franco-indien pour la promotion de la recherche avancée (CEFIPRA). Associant des chercheurs du *Indo-French Cell on Water Science* (IFCWS), de *Ashoka Trust for Research in Ecology and the Environment* (ATREE) et de l'INRA, il concerne la modélisation intégrée (agronomie - hydrogéologie - économie) de la gestion de l'eau à l'échelle de l'exploitation agricole et d'un bassin versant. Enfin, l'INRA est membre d'un réseau constitué autour d'un projet centré sur les enjeux nutritionnels liés aux protéines végétales vectorisées et leur influence sur la prévention de la perte musculaire liée à l'âge (sarcopénie). Outre 3 unités de l'INRA, ce réseau comprend l'Université de Pondichéry (*Food Sciences and Technology Department*), le *Central Food and Technology Research Institute* de Mysore et le *St John's Research Institute* de Bangalore. La mission de l'INRA en Inde, du 28 avril au 10 mai 2014, pourrait dans son sillage susciter de nouvelles collaborations avec des centres de recherche indiens. A cet effet, l'organisation à Delhi d'un colloque réunissant des chercheurs de l'INRA et de l'*Indian Council of Agricultural Research* est prévue pour le début de l'année 2015.

Il existe en parallèle une coopération dynamique en matière d'enseignement entre les établissements techniques et supérieurs agricoles français et l'Inde. Elle peut prendre la forme d'échange d'étudiants, pour des stages de courte ou de longue durée ainsi que sur des parcours de formation. **En 2013, cette mobilité de stages en université, en entreprise, dans des parcs nationaux ou en ONG, a concerné 86 étudiants français en Inde** (dont dix étudiants de l'Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes (ISARA) et 14 de l'établissement public local de la Lozère). Elle a permis à trois étudiants indiens d'être accueillis en France. En 2014, ce sont 40 jeunes qui, sous la coordination et l'accompagnement des animateurs du réseau Inde de la DGER, ont rejoint leurs lieux de stage pour un séjour de plusieurs mois au cours de l'été.

Par ailleurs des partenariats entre écoles françaises et universités indiennes existent. Il convient en particulier de citer :

- la collaboration étroite de plusieurs établissements français avec l'université agronomique de G.B Pantnagar (État de l'Uttarkhand) ;
- la collaboration d'ONIRIS avec l'*Indian Institute of Crop Processing Technology* (IICPT) ;
- la collaboration d'AgroParisTech et AgroSupDijon avec le *National Institute of Food Technology Entrepreneurship and Management* (NIFTEM) ;
- l'accord de partenariat inter-universitaire récent entre AgroParisTech et l'*Indian Institute of Management* de Bangalore.

Sources : Banque mondiale, PNUD, Ubilfrance, MAAF, Ambassade de France en Inde.

**COPYRIGHT** : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service des relations internationales de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT). **Adresser les demandes à [patrice.de-laurens@agriculture.gouv.fr](mailto:patrice.de-laurens@agriculture.gouv.fr).**

**CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ** : le service des relations internationales s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

**RÉDACTION** : Cette collection de fiches **pays 2014** est coordonnée par le bureau des relations bilatérales (BRB/DGPAAT). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du service des relations internationales de la DGPAAT (BRB, BUE, BDOI), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPAAT, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service des relations internationales – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP